

Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le

10 AVR. 2018

ID : 056-215601626-20180404-DB20180403C-BF



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR**

Séance Publique du
Mercredi 4 avril 2018

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET ZAC DE KERDROUAL

Etaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Patricia QUERO-RUEN, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Jean-Luc MADEC, Katherine GIANNI, Anne-Valérie RODRIGUES, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Dominique DAUGES, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Anne-Valérie RODRIGUES, Pascaline ALNO à Jean-Luc MADEC, Bernard CLERGEON à David DREGOIRE, Isabelle LE RIBLAIR à Dominique QUINTIN, Pierre-Yves CAINJO à Armelle GEGOUSSE, Dominique SAURAY à Loïc TONNERRE, Irène BELLEC à Daniel LE LORREC, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC.

Secrétaire de séance : Claudie LE BIHAN

**Présents : 25
Pouvoirs : 08**

n°03c

DIRECTION DES RESSOURCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET ZAC DE KERDROUAL

Rapporteur : Antoine Goyer

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-12 du code général qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 Février 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017 ;

Vu les délibérations du conseil municipal en date des 28 Juin et 15 Novembre 2017 approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice ;

Vu le compte de gestion du budget ZAC de Kerdroual pour l'exercice 2017 dressé par le comptable ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du 26 Mars 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Le Maire étant sorti de la salle du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif du budget ZAC de Kerdroual ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et crédits portés aux différents comptes ;
- **ARRETE** les résultats suivants du compte administratif 2017 et les restes à réaliser et à recouvrer de la section d'investissement conformément au tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le

10 AVR. 2018

ID : 056-215601626-20180404-DB20180403C-BF

Libellés	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Résultats
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	5 364 000,00	4 272,00		
Recettes	5 364 000,00	564 549,00		
Résultat de clôture		560 277,00		
Résultat reporté		-334 507,59		
Résultat net de fonctionnement				225 769,41
INVESTISSEMENT				
Dépenses	4 653 724,97	0,00		
Recettes	4 653 724,97	0,00		
Résultat de clôture		0,00		
Résultat reporté		-579 724,97		
Résultat net d'investissement				-579 724,97
Résultat global de clôture		-353 955,56		
Résultat net global				-353 955,56

Délibération adoptée à la MAJORITE

9 CONTRE (Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC - Loïc TONNERRE – Michel ROUALO – Dominique SAURAY – Dominique DAUGES)

3 ABSTENTIONS (Jean-Guillaume GOURLAIN – Nolwenn DELALEE – Yolande ALLANIC)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Loïc TONNERRE,
Maire